

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation BlueFloc

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Processus aide pour une application industrielle.
Produits de traitement de l'eau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HAMANN AG
Bei der Lehmkuhle 4
D-21279 Hollenstedt
Téléphone +49 (0)4165 2211 0
E-mail info@hamannag.com
Site web www.hamannag.com

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 (0)4165 2211 0

E-mail (personne compétente):
info@hamannag.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

- +49 (0)4165 2211 0

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (CLP/GHS).

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| n°CAS | N°CE | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|------------|-----------|---|---------------|--|--|
| 12042-91-0 | 234-933-1 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 40 - 50 pds % | | ATE(voie orale): 9187 mg/kg p.c./jour ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg |
| 42751-79-1 | Polymer | Polymère d'épichlorhydrine et de diméthylamine avec l'éthylènediamine | 0 < 10 pds % | Aquatic Chronic 3; H412 | ATE(voie orale): > 2000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg |

| Numéro d'enregistrement REACH | Nom de la substance |
|-------------------------------|---|
| 01-2119533142-53-XXXX | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium |

Indications diverses

Solution d'hydroxychlorure de polyaluminium avec un polymère cationique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau

Si une irritation de la peau se produit ou persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas de symptômes, suivre un traitement médical.

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

mousse résistante à l'alcool

Extincteur à sec

Dioxyde de carbone (CO₂)

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Déposer les gaz d'incendie générés au moyen d'eau pulvérisée.

L'eau d'extinction a une réaction acide.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Tenir les personnes non protégées éloignées.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable
Sciure de bois
Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Le produit n'est pas:

Combustible

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Éviter de:

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Matériau approprié pour le sol:

Résistant aux acides

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

base

Aliments pour humains et animaux

Agent oxydant

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.
Stocker à une température comprise entre 5 et 35 °C.
Protéger du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

| n°CAS | Agent | DNEL valeur | DNEL type | Remarque |
|------------|---|-----------------------|--|----------|
| 12042-91-0 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 6.8 mg/m ³ | long terme par inhalation (systémique) | |
| 12042-91-0 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 1.94 mg/kg p.c. /jour | long terme dermique (systémique) | |

DNEL Consommateur

| n°CAS | Agent | DNEL valeur | DNEL type | Remarque |
|------------|---|-----------------------|--|----------|
| 12042-91-0 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 1.7 mg/m ³ | long terme par inhalation (systémique) | |
| 12042-91-0 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 0.97 mg/kg p.c. /jour | long terme dermique (systémique) | |
| 12042-91-0 | pentahydroxyde de chlorure de dialuminium | 1.2 mg/kg p.c. /jour | Long terme – orale, effets systémiques | |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Indications relatives à la matière des gants [nature/type, épaisseur, temps de transpercement/durée de port, pénétration] : Caoutchouc fluoré (Viton), 0,7 mm, 240 min, 0,65. Par ex. " Vitoject " de la société KCL, E-mail : Vertrieb@kcl.de

Protection corporelle:

vêtement de protection léger

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité
Filtre multi-gamme ABEK/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

incolore à jaunâtre

Odeur

non caractéristique

Données de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|--|---------|--|
| Seuil olfactif: | non déterminé | | |
| Point de fusion/point de congélation | Point de fusion env. -7 °C | | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | env. 110 °C | | |
| inflammabilité | non déterminé | | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé | | |
| Point éclair | | | Pas applicable. |
| Température d'auto-inflammabilité | | | Le produit n'est pas auto-inflammable. |
| Température de décomposition | > 150 °C | | |
| Température de décomposition | | | Pas de décomposition jusqu'à 200 °C. |
| pH | dans l'état fourni env.2.5- 4.4 (20°C) | | |
| Viscosité | (dynamique) env.10- 20 mPa*s (20°C) | | |
| solubilité(s) | Solubilité dans l'eau | | soluble |
| solubilité(s) | Solvants polaires | | Soluble dans les solvants polaires. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | |
| Densité et densité relative | 1.15- 1.31 g/mL (20°C) | | |
| Densité de vapeur relative | non déterminé | | |
| caractéristiques des particules | non déterminé | | |

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|--------|---------|--------------------------------|
| Propriétés explosives | | | Le produit n'est pas explosif. |

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.
Réagit avec les lessives alcalines.

10.4 Conditions à éviter

Avoid heat and frost.
Températures > 50 ° C

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases)
métal

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------|---|--------------------|------------------|
| Toxicité orale aiguë | n°CAS42751-79-1 Polymère d'épichlorhydrine et de diméthylamine avec l'éthylènediamine DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat | | |

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------------|---|---------------------|------------------|
| Toxicité dermique aiguë | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium DL50: 9187 mg/kg p.c. /jour Espèce Rat | OECD 401 äquivalent | |
| | n°CAS42751-79-1 Polymère d'épichlorhydrine et de diméthylamine avec l'éthylènediamine DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat | | |
| Toxicité inhalatrice aiguë | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat | OECD 402 äquivalent | |
| | non déterminé | | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|---|----------|--|
| n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium non classéEspèce Lapin Temps d'exposition 4 h Pas d'effet irritant connu. | OCDE 404 | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|--|----------|--|
| n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium non classéEspèce Lapin Temps d'exposition 24 h Pas d'effet irritant connu. | OCDE 405 | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium |

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Dose / Concentration | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|---|----------|------------------|
| non classé | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium Espèce Cochon d'Inde | OCDE 406 | |

Pas d'effet d'irritation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|--|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|---|--|--------------------|------------------|
| Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium CL50: 186 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h | OCDE 203 | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium NOEC 56.48 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 7 d | EPA 821/R-02-014 | |

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|--|------------------------------|------------------|
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium EC50 98 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h | OCDE 202 | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium ErC50: 14 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h | OCDE 201 | |
| Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité sur autres organismes aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité sur les microorganismes | n°CAS12042-91-0 pentahydroxyde de chlorure de dialuminium EC50 1000 mg/L | Tube à essai de fermentation | |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|----------------|--------|---------|--|
| Biodégradation | | | Les méthodes pour la détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|--|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

12.7 Autres effets nocifs

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne doit pas atteindre les eaux usées et/ou les cours d'eau récepteur à l'état non dilué et/ou non neutralisé.
Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** Remarque**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|--|---------------------------|---------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | - | - | - |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

BlueFloc

Date d'édition 06.05.2023
Date d'exécution 13.03.2023
Version 1.1 (fr)
remplace la version de 24.10.2022 (1.0)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

SVHC: substance extrêmement préoccupante

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

*** Références littéraires et sources importantes des données**

Fiche technique du fournisseur.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

*** Indications de stage professionnel**

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente